

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCÈS VERBAL du Conseil municipal du 26 juin 2023

N° 04/2023

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 5 juin 2023, se sont réunis le lundi vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

À l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023
- 2- Révision du loyer situé 2 impasse de Beauregard (*Délibération*)
- 3- Révision du loyer situé 6 impasse de Beauregard (*Délibération*)
- 4- Fixation du montant des charges du logement situé 4 impasse de Beauregard (*Délibération*)
- 5- Facturation pour utilisation de la salle communale (*Délibération*)
- 6- Participation pour les 75 ans de la Batterie Fanfare Requeil-Château l'Hermitage (*Délibération*)
- 7- Clôture de la parcelle A137 (*Délibération*)
- 8- Questions diverses

Sur les 9 conseillers en exercice, 5 sont présents, à l'ouverture de la séance, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Marie Musset, Elisabeth Houvrard

Messieurs Jean-Luc Lorient, Cédric Salenne

Monsieur Olivier Sanson donne pouvoir à Mme Elisabeth Houvrard

Monsieur Thomas Simier donne pouvoir à M. Cédric Salenne

Madame Christiane Mizrahi donne pouvoir à Mme Monique Rousseau

Mme Marie Musset, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023**

Le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 26 avril 2023. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2- Révision du loyer situé 2 impasse de Beauregard**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le bailleur a le droit de revoir le loyer de ses logements, selon un indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N.

L'indice IRL au premier trimestre 2023 est de 138.61 soit une augmentation de 3.49%.

Pour l'année 2023, le loyer sera de 315.38€ au lieu de 304.72€ à compter du 1/07/2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, d'augmenter le loyer du logement 2, impasse de Beauregard et le porter de 304.72€ à 315.38€, selon l'indexation de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit + 3.49%.

### **3- Révision du loyer situé 6 impasse de Beauregard**

Comme chaque année, le bailleur a le droit de revoir le loyer de ses logements, selon un indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N.

L'indice IRL au premier trimestre 2023 est de 138.61 soit une augmentation de 3.49%.

Pour l'année 2023, le loyer sera de 481.01€ au lieu de 464.75€ à compter du 1/07/2023. (cf. tableau outil de calcul sur site ANIL).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, d'augmenter le loyer du logement 6, impasse de Beauregard et le porter de 464.75€ à 481.01€, selon l'indexation de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit + 3.49%.

### **4- Fixation du montant des charges du logement situé 4 impasse de Beauregard**

Monsieur le Maire rappelle que le studio situé 4 impasse de Beauregard est sur le point d'être terminé et donc d'être proposé à la location. Lors du dernier conseil, le montant du loyer a été fixé à 330.00 euros.

Il précise qu'il convient de fixer le montant pour la participation aux charges liées aux traitements des eaux usées.

Il rappelle que les logements voisins sont soumis également à ces charges à hauteur de 2.25 euros par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, de fixer le montant des charges liées aux traitements des eaux usées à 3.50 euros par mois.

Monsieur le Maire précise que les charges des logements situés 2 et 6 impasse de Beauregard seront révisées lors d'un prochain conseil.

### **5- Facturation pour utilisation de la salle communale**

Monsieur le Maire rappelle que la kinésithérapeute d'Yvré le Polin, Mme Branger, occupe la salle communale de la Belle Croix pour y dispenser des cours de gymnastique douce à hauteur de 4 séances par semaine.

Afin de couvrir les frais de chauffage et d'entretien, il propose de facturer cette mise à disposition à 200.00 euros par an.

Un titre sera émis, annuellement, à Mme Branger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, décide de fixer le montant annuel de cette mise à disposition à 200.00 euros.

### **6- Participation pour les 75 ans de la Batterie Fanfare de Requeil / Château l'Hermitage**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la batterie fanfare de Requeil / Château l'Hermitage organise ce week-end une manifestation pour fêter ses 75 ans d'existence. Afin de les remercier de leur engagement au sein de nos communes, il a été décidé en commun accord avec Mme Martin, maire de Requeil, d'offrir, à tous les membres, une journée au zoo de La Flèche.

Monsieur le Maire précise que le coût de cette sortie s'élève à environ 600.00 euros, mais également que M. Boussard François participerait à hauteur de 300.00 euros.

Le solde serait réparti entre les communes de Requeil et Château l'Hermitage à 80°/20.

La commune de Château l'Hermitage aurait le reste à charge, soit environ 50.00 euros.

Madame Christiane Martin apporterait une contribution personnelle non encore définie.

## **7- Clôture de la parcelle A137**

Les propriétaires de la parcelle A137, souhaiteraient, qu'en contrepartie du nouveau bornage réalisé afin de céder à la commune la bande de terrain où sont implantés les tilleuls ainsi que les deux piliers, que la commune participe aux frais de clôture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour, de financer, sur la partie bornée, l'achat et la pose de la clôture mais précise que les frais d'entretien seront à la charge des propriétaires.

## **8- Questions diverses**

- ✓ Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu une demande d'un administré pour utiliser le parking enherbé afin de célébrer son mariage qui aura lieu le samedi 15 juillet 2023. Il souhaite pouvoir bénéficier des installations mises en place pour la fête communale du 13 juillet 2023. Après avoir échangé sur le sujet, les conseillers sont favorables à cette demande, à conditions que les futurs mariés s'engagent à faire un don à la commune d'une valeur de 50.00 euros afin de couvrir les frais d'électricité et d'eau. Une convention sera établie en ce sens.
- ✓ Monsieur le Maire informe les conseillers que lors d'un prochain conseil, la carte départementale des énergies nouvelles sera à valider dès réception.
- ✓ Monsieur le Maire précise que suite à la hausse du prix de l'énergie, le coût de chauffage pour mise à disposition de la salle communale de la Belle Croix sera à revoir lors d'un prochain conseil.
- ✓ Monsieur le Maire informe que plusieurs devis sont en cours pour la pose de la clôture des logements situés 4 et 6 impasse de Beauregard
- ✓ Monsieur le Maire informe que les communes de Requeil et Château l'Hermitage réfléchissent à l'achat commun d'une remorque afin de pouvoir stocker et faciliter le déplacement du parquet servant aux différentes fêtes communes.
- ✓ Monsieur le Maire informe les conseillers que durant les congés de l'adjoint technique, les trois premières semaines de juillet, M. Baube Philippe travaillera pour la commune le lundi et vendredi matin, ainsi que pour l'organisation de la fête du 13 juillet 2023.
- ✓ Monsieur le Maire précise que durant les congés de l'adjoint technique en charge des états des lieux et du ménage lors de la mise à disposition de la salle communale, il est à prévoir une personne pour la remplacer. La commune pourrait faire appel à l'adjoint technique de Requeil ou à Mme Loiseau qui s'occupait de cela avant son départ en retraite.

La séance est levée à 20h10